



Rejoignez le Cercle Rameau

Cercle des amateurs de musique baroque

**Vous êtes curieux, vous aimez la musique
et souhaitez soutenir les jeunes talents ?
Rejoignez le Cercle Rameau dès 100€ par an
et accédez à de nombreux avantages.**

- Réservations anticipées et placement privilégié pour les Jeudis musicaux
- Répétitions exclusives et échanges avec les artistes
- Conférences thématiques
- Réductions sur l'ensemble de notre boutique en ligne (livres, CDs et partitions)



CMBV.FR

Lieu d'échange et de partage,
le Cercle Rameau offre à ses membres
une découverte musicale unique et privilégiée,
à travers concerts, conférences et
rencontres avec chercheurs et artistes
au sein de l'Hôtel des Menus-Plaisirs.

Adhésion

Je souhaite adhérer au Cercle Rameau :

☐ Donateur solo 100€

(soit 34 € après déduction fiscale)

Adhésion valable pour 1 personne

☐ Donateur duo 180€

(soit 61 € après déduction fiscale)

Adhésion valable pour 2 personnes

Donateur solo

Prénom · Nom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Date de naissance : _____

Donateur duo (en cas d'adhésion correspondante)

Prénom · Nom : _____

Date de naissance : _____

☐ Je souhaite que mon don demeure anonyme

☐ Je souhaite recevoir la brochure du Fonds de dotation du CMBV

☐ Je souhaite recevoir des informations concernant les libéralités
(legs, donation, assurance vie)

Comment avez-vous connaissance du Cercle Rameau ?

Ce bulletin est à retourner auprès de

CMBV · Service mécénat
22 avenue de Paris – CS 70353
78035 Versailles cedex

Date et signature

Comment faire un don au Cercle Rameau ?

Par chèque à l'ordre du CMBV

Par don en ligne sur notre site
www.cmbv.fr/faire-un-don

Par virement

IBAN : FR76 3000 3023 5000 0509 7517 914

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Contactez-nous

Tony Favier

Responsable du
mécénat et des
relations publiques
+33 (0)1 39 20 78 10
mecenat@cmbv.fr

Vous êtes un particulier, votre don au CMBV via le Cercle Rameau vous permet de bénéficier d'une réduction de 66% de son montant sur l'impôt sur le revenu (IRPP), dans la limite de 20% du revenu imposable.

Vous pouvez aussi bénéficier d'une réduction de 75% du montant de votre don sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), dans la limite de 50 000€ par an.

Vous êtes une entreprise, votre don au CMBV vous permet de bénéficier d'une réduction de 60% de son montant sur l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.